

# Rapport d'activité

2019

LES GREFFIERS DES TRIBUNAUX  
DE COMMERCE



## LE BUREAU DU CONSEIL NATIONAL

Le Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce, composé de 22 greffiers élus par leurs pairs, élit en son sein pour une période de deux ans un président, un vice-président et cinq membres qui constituent le Bureau.



PRÉSIDENTE  
**Sophie JONVAL**  
Greffier associée du tribunal  
de commerce de Caen



CHARGÉ DE MISSION  
**Victor GENESTE**  
Greffier associé du tribunal  
de commerce du Mans



VICE-PRÉSIDENT  
**Thomas DENFER**  
Greffier associé du tribunal  
de commerce de Paris



CHARGÉ DE MISSION  
**Bertrand DUBUJADOUX**  
Greffier associé du tribunal  
de commerce de Cusset



TRÉSORIER  
**Philippe GOURLAOUEN**  
Greffier associé du tribunal  
de commerce de Lorient



CHARGÉE DE MISSION  
**Françoise PRINTEMPS**  
Greffier associée du tribunal  
de commerce de Tours



SECRÉTAIRE  
**Thierry MARQUET-PAQUIER**  
Greffier associé du tribunal  
de commerce de Boulogne-sur-Mer

## LES COLLABORATEURS DU CNG

+ Christophe HAZARD  
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

+ Karla AMAN  
RESPONSABLE DES AFFAIRES JURIDIQUES

+ Carole BOURHIS  
SECRÉTAIRE

+ Nicolas ROSE  
JURISTE

+ François-Régis D'ESPALUNGUE  
SECRÉTAIRE JURIDIQUE

+ Irina TODOS  
JURISTE



**SOPHIE JONVAL**  
Présidente du Conseil  
National des Greffiers des  
Tribunaux de Commerce

# | édito

## Au service des entreprises et des pouvoirs publics

Alors que notre pays traverse une redoutable crise sanitaire, les efforts déployés depuis des années par la profession en faveur de la dématérialisation prennent tout leur sens.

Grâce aux outils développés depuis plus de 20 ans, les greffes des tribunaux de commerce sont à même de poursuivre leurs missions judiciaires et d'accompagnement des entreprises, tout en préservant la santé des justiciables comme des professionnels de la justice commerciale.

Tous peuvent, en ligne, procéder aux démarches qui leur sont nécessaires !

Il s'agit ici de démontrer à quel point les greffiers des tribunaux de commerce s'adaptent en permanence aux aspirations de l'État, aux projets des chefs d'entreprises et aux exigences des évolutions technologiques.

Notre agilité, notre capacité d'innovation, notre volonté d'investir au service du public doivent être soulignées. Trois dossiers illustrent cette dynamique collective d'une profession moderne et entreprenante :

- L'ouverture du Tribunal Digital,
- La nomination des greffiers de tribunal de commerce dans les départements et régions d'outre-mer,
- La création de l'Observatoire Statistique du Conseil national.

Chacun de ces dossiers résume un aspect de notre activité :

Le Tribunal Digital et *MonIdenum*, la clé numérique qui permet d'y accéder, témoignent de notre savoir-faire en matière de développement de nouveaux outils numériques.

Le transfert de compétences des tribunaux mixtes de commerce aux greffes de commerce et l'installation de nos confrères réalisée en quelques mois dans les DROM illustrent la dimension humaine de notre action.

Enfin, l'Observatoire Statistique du Conseil national démontre notre capacité à centraliser de l'information fiable sur l'écosystème entrepreneurial, à la mettre en perspective et à disposition de tous.

En tant qu'officiers publics et ministériels, nous anticipons les besoins de l'État, nous répondons présents lorsqu'il souhaite faire appel à nous et, pour l'entreprise française, nous innovons sans cesse grâce à notre forte culture numérique.

En tant qu'entrepreneurs du service public, nous sommes collectivement prêts à relever tous les défis au service de l'intérêt général.

Depuis toujours notre profession a démontré sa capacité à mener à bien les objectifs ambitieux qu'elle se fixe. Ce rapport d'activité vient une fois encore en apporter la preuve.





## DROM

# Greffes des tribunaux de commerce en outre-mer

Depuis quelques mois, les départements d'outre-mer bénéficient du service des greffes de commerce à l'image de ceux du territoire métropolitain. Les premiers retours sont très positifs et les acteurs économiques locaux sont satisfaits. Retour sur une année 2019 proactive dans les DROM.

Après des années sans évolution notable sur le terrain, les événements se sont accélérés sur le dossier des greffes des tribunaux mixtes de commerce dans les DROM.

Pour rappel, les missions dévolues en métropole aux greffes des tribunaux de commerce étaient jusqu'à présent assurées dans les départements et régions d'outre-mer par des greffiers relevant du ministère de la Justice. L'attente des acteurs économiques locaux de pouvoir bénéficier des mêmes délais de traitement qu'en métropole était depuis longtemps très forte. La délégation de service public confiée, depuis toujours, aux greffiers des tribunaux de commerce y étant reconnue comme un modèle de rapidité et de fiabilité. Mettre fin aux dysfonctionnements du RCS dans les départements et régions d'outre-mer en alignant la situation sur la métropole était une proposition de longue date de la profession.

### ◉ Création de 7 offices en outre-mer

Pendant une dizaine d'années, le transfert de compétences prévu par les textes n'avait pas été mis en œuvre. En avril 2018, le Premier ministre a rendu un arbitrage dans le sens de l'installation de greffiers des tribunaux de commerce. Annoncé par la ministre de la Justice en 2018, l'arrêté a ensuite été publié le 9 avril 2019 : sept offices de greffier de tribunal de commerce ont été créés dans les départements et régions d'outre-mer (DROM).

La décision du Premier ministre Edouard Philippe en 2018 a donc été vécue par la profession à la fois comme une avancée politique majeure et comme la reconnaissance de la qualité du travail réalisé par les greffiers des tribunaux de commerce. Mais une fois la décision emportée, il s'agissait d'en réussir la mise en œuvre et cela en respectant des délais extrêmement contraints.

La profession s'est immédiatement mobilisée, les réunions préparatoires se sont multipliées. Plusieurs missions ont été envoyées dans les départements concernés afin d'essayer de dresser un état des lieux aussi fiable que possible. Un comité de pilotage réunissant des membres de la profession et des représentants de la Direction des services judiciaires et de la Direction des affaires civiles et du sceau a été mis en place afin de traiter les différents volets du transfert de compétences : cadre juridique, aspects comptables, impacts matériels, ressources humaines et archives. En mars 2019, le Conseil national a écrit à l'ensemble des greffiers, associés ou salariés, mais également à toutes les personnes qui avaient réussi l'examen d'aptitude à la profession de greffier de tribunal de commerce, pour les informer de la prochaine création de sept offices ultramarins. C'est ce qui a par exemple décidé Aurélie Veteau-Daniel qui avait passé l'examen il y a dix ans à postuler pour le greffe de Saint-Pierre à la Réunion : « J'étais sur la liste d'aptitude pour la dernière année, j'avais pris une autre orientation professionnelle mais



*le challenge m'a séduite : remettre en ordre de marche un greffe, c'est un super défi ! »*

La profession a présenté un front uni, le succès a été au rendez-vous ; après la phase d'appels à candidatures, des greffiers ont été nommés au cours de l'été 2019 à la Réunion et à Mayotte puis, à l'automne, en Martinique. La Guyane et la Guadeloupe ont dû patienter un peu plus longtemps puisque les nominations sont intervenues le 31 décembre 2019.

La solidarité a parfois joué un rôle important, comme tient par exemple le rappeler Romain Bouzid, greffier associé en Guadeloupe : « Rien n'aurait été possible

*sans Maître Kathy Vuillin, greffier associée du tribunal de commerce de Grasse qui après avoir été mon maître de stage, puis mon employeur, m'a permis de me lancer dans l'aventure en acceptant d'être mon associée non exploitante en Guadeloupe ».*

### ◉ Un défi à relever

Une fois les nominations faites, le plus dur commençait. Ainsi, les greffiers de la Réunion, nommés le 20 juin et arrivés sur l'île début juillet, ont dû entrer en fonction le 22 juillet : « En deux semaines, il nous a fallu tout faire : trouver des locaux, recruter des salariés, acheter le matériel informatique et les équipements de bureau... » se souvient Aurélie Veteau-Daniel.

« Les choses n'ont pas été simples, les problèmes informatiques réels et les recrutements pas toujours aisés, rappelle Guillaume Hamon greffier associé à Saint-Denis et à Mayotte, mais l'accueil a été très bon, l'attente des acteurs locaux était énorme et nous nous sommes mis au travail ».

Rebâtir de toutes pièces, en quelques mois, des greffes sur le standard métropolitain, voilà le challenge qui attendait les greffiers nommés dans les DROM. « Le système était à bout de souffle, les dossiers dès qu'ils étaient un peu difficiles n'étaient plus traités, rien n'était fait en matière de prévention des difficultés des entreprises... » reconnaît Annaïg Dunoyer à la Martinique dont le constat est partagé par tous ses confrères.



## Les nouveaux greffiers de tribunaux de commerce dans les DROM

Ils représentent la diversité de la profession puisqu'on y trouve aussi bien des jeunes lauréats du concours de 2018 que des professionnels confirmés.



> **SAINT DENIS (RÉUNION) ET MAMOUDZOU (MAYOTTE) :**

**Guillaume Hamon**, 30 ans. Examen d'aptitude professionnelle en 2014. Greffier associé du tribunal de commerce de Lorient en mai 2016. Prestations de serment les 17 et 19 juillet 2019.



> **SAINT PIERRE (RÉUNION) :**

**Aurélie Veteau-Daniel**, 34 ans. Examen d'aptitude professionnelle en 2009. Prestation de serment le 17 juillet 2019.



> **FORT DE FRANCE (MARTINIQUE) :**

**Annaïg Dunoyer**, 32 ans. Clerc d'huissier de justice de 2011 à 2015. Puis salariée du greffe du tribunal de commerce de Nevers. Lauréate du concours d'accès à la profession en 2018.



**Pierre-Emile Dunoyer**, 36 ans. Examen d'aptitude professionnelle en 2012. Greffier associé du tribunal de commerce de Nevers depuis 2014. Prestations de serment le 26 septembre 2019.



> **POINT-À-PITRE ET BASSE-TERRE (GUADELOUPE) :**

**Romain Bouzid**, 26 ans. A intégré le greffe du tribunal de commerce de Grasse en alternance, puis y a été embauché. Lauréat du concours d'accès à la profession en 2018. Prestation de serment les 29 et 30 janvier 2020.



> **CAYENNE (GUYANE) :**

**Pierre Faure**, 62 ans. Entré au greffe du tribunal de commerce de Saint-Étienne en 1985. Greffier associé depuis 1989. Prestation de serment le 30 janvier 2020.

### → **o Au service des acteurs économiques**

Pour ceux ayant déjà exercé en métropole, le passage d'un tribunal de commerce à un tribunal mixte de commerce constitue également un véritable changement au quotidien. Pierre-Emile Dunoyer, depuis Fort-de-France, le souligne : « *Nous essayons d'importer des méthodes qui n'avaient pas cours dans les tribunaux mixtes, ce n'est pas toujours facile, mais nous échangeons constamment avec nos confrères qui sont dans la même situation car rien ne vaut mieux que le partage d'expérience* ».

Après quelques mois seulement, l'objectif de permettre aux entreprises ultramarines de bénéficier d'une même qualité de service que les entreprises de métropole semble en bonne voie. Aussi bien pour leur immatriculation au registre du commerce et des sociétés que pour la délivrance des extraits Kbis ou la prévention des difficultés des entreprises. Ces progrès renforceront l'attractivité de ces territoires pour en favoriser le développement économique.

Aurélie Veteau-Daniel l'avoue : « *Nous sommes épuisés, mais la Chambre des Métiers, la CCI, les avocats... Tout le monde nous encourage et nous avons recruté des collaborateurs très motivés, même si nous avons dû le faire en un temps record* ».

Comme le relève Guillaume Hamon, « *les résultats sont déjà là : le greffe du TMC traitait environ 5500 formalités par an. En cinq mois, nous avons pu en traiter 11 000 ! Il fallait jusqu'à vingt-quatre mois pour s'immatriculer à Saint-Denis, nous le faisons désormais dans la journée. Malgré certaines difficultés que nous rencontrons, le service public commence à être assuré normalement et c'est le plus important* ».



## > Interviews



Deux questions à **Cynthia Fabre**, adjointe au sous-directeur de l'organisation judiciaire et de l'innovation. Direction des services judiciaires, ministère de la Justice.

### Comment a été appréhendée l'ouverture de greffes de tribunal de commerce dans les DROM ?

À compter de la décision du Premier ministre en mai 2018, la direction des services judiciaires (DSJ) et la direction des affaires civiles et du Sceau (DACs) ont travaillé conjointement avec le Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce (CNGTC) pour préparer les différentes étapes de ce transfert qui impliquait des actions aux plans juridique, organisationnel, financier, informatique mais également sur le plan des ressources humaines.

Ainsi, outre l'organisation d'un comité de pilotage qui a permis de fixer le calendrier des différentes étapes nécessaires et le suivi des actions menées conjointement par chacun des acteurs du projet, plusieurs déplacements ont été réalisés au sein des juridictions concernées en outre-mer et un guide méthodologique élaboré à l'attention des juridictions.

### Quel a été le rôle de la Direction des services judiciaires ?

Comme évoqué à l'instant, un tel projet revêtait une relative complexité au regard des nombreux acteurs impliqués et des différents chantiers qui devaient être menés en parallèle. La direction des services judiciaires est intervenue sur nombre d'entre eux. Elle a participé, en lien avec le CNGTC, à la réalisation de l'état des lieux des RCS et à l'accompagnement des personnels et des juridictions dans le cadre de ce transfert en prenant notamment en considération les incidences humaines, organisationnelles, immobilières, informatiques du transfert.

Ces sujets sensibles devaient être traités dans une double perspective : accompagner au mieux les juridictions et surtout faciliter la vie économique de ces territoires.



Deux questions à **Sylvain Barbier Sainte Marie**, sous-directeur des professions judiciaires et juridiques. Direction des affaires civiles et du sceau, ministère de la Justice.

### Votre Direction a été au cœur du processus de nomination des greffiers des tribunaux de commerce dans les DROM.

Oui, nous avons joué un rôle complémentaire de celui de la DSJ. Notre mission était d'abord de modifier la réglementation pour confier, le cas échéant, deux offices à un même greffier (décret du 5 mars 2019), de créer 7 offices de greffier de tribunal de commerce, d'étudier les dossiers de candidatures et enfin de nommer les greffiers sélectionnés.

En somme, notre rôle a été de sécuriser la procédure sur le plan juridique, tout en tenant compte des aspects humains.

### Comment jugez-vous l'ensemble du processus de transfert ?

Je porte un regard très positif, car rien n'était gagné d'avance. En dépit de délais très serrés, nous nous sommes bien coordonnés et nous avons pu collectivement relever les différents défis. Nous avons travaillé en bonne intelligence avec le CNGTC dans un état d'esprit très constructif. Les rapports de confiance que nous entretenons avec la profession constituent un atout indéniable pour la gestion de dossiers sensibles et techniques comme celui-ci.

Les premiers retours sont très encourageants. Il est toutefois important que nous en ayons une évaluation globale dans le cadre du Comité de Pilotage dont une réunion est prévue en juillet prochain. Nous aurons alors un recul d'un an pour certains greffes et de six mois pour d'autres. L'occasion de tirer un premier bilan.





## SÉCURITÉ JURIDIQUE ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE

# Quel registre des entreprises pour demain ?

La profession a fait ses preuves en matière de gestion des registres légaux. Alliant savoir-faire en matière de dématérialisation et proximité à travers leur maillage territorial, les greffiers des tribunaux de commerce sont prêts à jouer un rôle utile au registre général des entreprises.

Le Registre du Commerce et des Sociétés a été créé il y a tout juste 100 ans. C'est aujourd'hui un outil central en matière de sécurité juridique et il regroupe 80% des acteurs économiques français (100% des sociétés, près de 50% des artisans et des agriculteurs et un tiers des professions libérales). Sa gestion est confiée aux greffiers des tribunaux de commerce qui - à force d'innovations - ont développé un savoir-faire technique qui facilite et sécurise les démarches du chef d'entreprise.

### ◉ Un registre unique pour simplifier ?

La loi PACTE du 22 mai 2019 prévoit la désignation d'un organisme unique numérique et la création d'un registre général dématérialisé des entreprises ayant vocation à accueillir tous les agents économiques. Un tel registre est un facteur de simplification pour la vie des entreprises et vecteur de croissance pour l'économie française.

Les greffiers des tribunaux de commerce ont formulé dans ce cadre plusieurs propositions. Ils ont d'une part suggéré que les professionnels libéraux mais aussi les associations exerçant une activité économique soient également intégrés à ce registre général. Ils ont, d'autre part, proposé leur expertise métier et technique pour la création et la tenue de ce registre général.

Il importe que le RGE bénéficie du même niveau de qualité que le RCS qui centralise déjà une large majorité des acteurs économiques et s'adosse à la plateforme électronique centralisée et performante Infogreffe.

Car au-delà des 5,5 millions d'acteurs économiques

inscrits au RCS, Infogreffe est aujourd'hui devenu une pièce maîtresse de la dématérialisation avec 1,2 million de formalités (immatriculations, dépôts des comptes ou actes juridiques) réalisées directement en ligne par les chefs d'entreprises ou leurs mandants. Ce service est chaque mois davantage plébiscité et fait l'objet de développements techniques et d'investissements constants.

Par ailleurs, le GIE Infogreffe est l'opérateur français officiellement en charge auprès de l'Union européenne de l'interconnexion du RCS français avec ses homologues européens dans le cadre du projet *Business Register Interconnexion System* (BRIS). Car la fluidité et la fiabilité des informations entre les différents registres européens constituent un des enjeux de la croissance économique de demain.

### ◉ Étude comparative : le registre du commerce en Europe

À l'occasion du centenaire de la création du RCS, le Conseil national a initié une étude comparative des registres du commerce en Europe. Réalisée par le Cabinet Athenora, cette étude porte sur les caractéristiques des RCS de quatorze pays européens. L'étude s'attache à comparer trois indicateurs : la lisibilité des informations sur les sites internet des registres du commerce, les coûts d'enregistrement ou de consultation et enfin les délais pour une inscription ou une modification.





### ◉ La France, très bien placée

Bien qu'il ne soit pas toujours facile de comparer des éléments distincts, l'étude fait ressortir assez nettement le bon positionnement du RCS français sur les trois critères.

Allant plus loin, l'étude montre une corrélation entre ces derniers (rapidité d'enregistrement, accessibilité et coût) et le classement *Doing Business* sur la facilité

de création d'une entreprise. Ainsi, un pays où le registre du commerce est facile d'accès, peu coûteux et s'actualise rapidement sera globalement considéré comme propice à la création d'entreprises, comme c'est le cas en France, au Royaume-Uni ou en Estonie.

*L'étude est disponible en téléchargement sur le site [cngtc.fr](http://cngtc.fr)*

## Les 100 ans du registre du commerce et des sociétés



À l'occasion du 131<sup>ème</sup> congrès de la profession, le Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce a présenté une exposition sur les « 100 ans du RCS » alliant tradition et modernité.

Une exposition qui honore la dimension historique du RCS et la volonté de s'orienter encore plus vers le numérique avec les développements informatiques initiés par la profession qui n'ont cessé de se multiplier et qui poursuivent leur évolution.



L'exposition a été inaugurée le 26 novembre place Vendôme par Madame Nicole Belloubet, ministre de la Justice.

L'exposition a ensuite été visible au Tribunal de commerce de Paris jusqu'au 24 janvier 2020 puis pendant trois semaines au ministère de l'Economie et des Finances.



# Actualités 2019

En 2019, les greffiers des tribunaux de commerce ont initié de nouveaux projets et développé des outils innovants. Ils ont poursuivi les échanges avec leurs partenaires, sont intervenus dans le débat public et ont été consultés sur des projets législatifs et réglementaires.

## 131<sup>ème</sup> congrès Vers un nouveau siècle d'innovation



Le 131<sup>ème</sup> congrès des greffiers des tribunaux de commerce qui s'est déroulé les 3 et 4 octobre à Lyon a rassemblé la profession comme chaque année. Tables rondes, débats et interventions d'experts nationaux et européens et d'universitaires se sont succédé **pour célébrer le centenaire du registre du commerce et des sociétés**. L'occasion de revenir sur l'histoire de ce formidable outil au service des mondes économiques et judiciaires, mais aussi de tracer les perspectives d'un nouveau siècle d'innovation pour le premier registre de publicité légale européen !

Les travaux ont accordé une large part à **la dimension européenne du registre**. D'une part, au travers de l'étude comparative des RCS en Europe présentée par le cabinet Athenora, d'autre part en évoquant le sujet majeur de l'interconnexion des registres des différents pays de l'Union européenne.

Le chiffre

---

**436 440**  
immatriculations  
d'entreprises enregistrées  
dans les greffes des  
tribunaux de commerce  
en 2019.  
+ 11% par rapport  
à 2018



## La profession à l'honneur,

3 greffiers ont été particulièrement distingués cette année.



Par décret du Président de la République en date du 31 décembre 2018 publié au Journal officiel du 1<sup>er</sup> janvier

2019, **Philippe Bobet**, greffier associé du tribunal de commerce de Paris et Président honoraire de la profession, a été nommé au grade de Chevalier de la Légion d'Honneur pour 26 années de services.



Par décret du Président de la République en date du 31 décembre 2019 publié au Journal officiel du 1<sup>er</sup> janvier

2020, notre confrère, **Jean Pouradier Duteil**, greffier associé du tribunal de commerce de Grenoble et Président honoraire de la profession a été nommé au grade de Chevalier de la Légion d'Honneur pour 41 années de services.



**Sophie Jonval**, par décret du Président de la République en date du 30 novembre 2019 paru au Journal

Officiel du 3 décembre 2019, greffier associée du tribunal de commerce de Caen et Présidente de Conseil national a été nommée au grade de Chevalier de l'ordre national du Mérite pour 21 années de services.

## 1<sup>ère</sup> promotion de lauréats au concours d'accès à la profession

Les douze lauréats du premier concours d'accès à la profession ont validé en 2019 leur stage et se sont vu remettre leur diplôme à l'occasion du 131<sup>ème</sup> congrès du Conseil national à Lyon.

Depuis 2018, les **conditions d'accès à la profession ont été modifiées** avec la volonté d'ouvrir davantage la profession et de renforcer le processus de sélection.

Le parcours d'accès à la profession comprend désormais trois étapes : **un concours, un stage et un entretien de validation du stage.**

Le nombre de places offertes au concours est, chaque année, fixé par arrêté du garde des Sceaux. Le jury du concours est composé de deux magistrats et d'un greffier de commerce. La réussite au concours donne accès à un stage de formation d'un an, que les lauréats choisissent selon l'ordre de leur classement au concours sur une liste établie par le Conseil national. À l'issue du stage et en s'appuyant sur le bilan du maître de stage, le stagiaire est évalué au cours d'un entretien devant une commission de validation.



## 9<sup>ème</sup> Prix des Masters

Dans le cadre de l'ouverture de la profession et afin de faire mieux connaître les activités des greffiers des tribunaux de commerce, en particulier dans le monde universitaire, le Conseil national organise depuis 2011 le Prix des Masters, en partenariat avec les éditions LexisNexis. Ce concours est ouvert à tous les étudiants inscrits en Master 2 dans une UFR, une Faculté de droit ou un IEP.

Le jury a désigné en 2019, Loïc Burgun, étudiant en Master 2 Droit des Affaires à l'Université Paris 2 Panthéon-Assas pour son mémoire sur la responsabilité civile des sociétés. Compte tenu de la qualité de son travail, un prix spécial a également été remis à Valentin Durget, étudiant à l'Université Paris 2 Panthéon-Assas pour son mémoire sur l'identification du bénéficiaire effectif.



## Lutte contre la fraude partenariat avec Tracfin



Le CNGTC a rencontré la nouvelle directrice de Tracfin, Madame Maryvonne Le Brignonen, pour faire le point sur le partenariat entre les deux institutions. **Une nouvelle étape** a été franchie en 2019 avec l'élaboration de critères d'alerte et la mise en place d'un processus de déclaration de soupçon dématérialisée via la plateforme Ermès. En 2019, Tracfin a reçu 465 déclarations de soupçon contre seulement 18 l'année précédente. L'ensemble des greffiers de métropole et d'outre-mer sont dorénavant inscrits à la plateforme Ermès de Tracfin. Les travaux ont permis d'élargir le nombre de greffiers faisant des déclarations de soupçon et à Tracfin de faire des requêtes directs en lien avec Infogreffe.

Dans le même ordre d'idée, le **Conseil national s'est rapproché du Parquet national financier** afin d'envisager un partenariat commun avec Infogreffe pour faciliter l'accès aux données du RCS aux magistrats du PNF.



## Le chiffre : 21,69 heures

Chaque année, un bilan de la formation continue des greffiers des tribunaux de commerce est établi. Il ressort du bilan 2018 que la profession a suivi un total de 4 968 heures de formation, soit une moyenne de 21,69 heures de formation par greffier. Pour la septième année consécutive depuis l'instauration de l'obligation de formation, cette moyenne se situe au-delà du quota de 20 heures exigé annuellement.



## Délégué à la lutte contre la fraude

L'engagement de la profession en matière de sécurité juridique et de police économique a, en 2019, été marqué par la nomination d'un délégué à la lutte contre la fraude (DLF) en la personne de **Maître Pascal Daniel**. Greffier associé du tribunal de commerce d'Orléans, président honoraire du Conseil national et ancien président du GIE Infogreffe, il a

notamment pour mission de coordonner les actions du CNGTC en matière de lutte contre la fraude aux côtés des différentes instances nationales et européennes.

## FNIG

## 24 258 inscrits au Fichier National des Interdits de Gérer

Ce fichier, géré par le Conseil national, recense toutes les décisions d'interdiction de gérer et de faillites personnelles. Certaines administrations habilitées peuvent consulter ces informations.

En 2019, Tracfin l'a interrogé 139 fois, la police 3253 fois et la gendarmerie à 1772 reprises.

## Accès à Docvérif

Tout au long de l'année, plusieurs réunions techniques se sont tenues avec les représentants du ministère de l'Intérieur concernant la mise en œuvre de l'accès à Docvérif.

Docvérif est un traitement automatisé visant à contrôler la validité des documents émis par l'administration française (cartes d'identité, passeports et titres de séjour). Ce contrôle favorisant la **lutte contre l'utilisation de documents falsifiés ou contrefaits**, l'accès à Docvérif permettra aux greffes d'agir encore plus efficacement dans leurs opérations de vérifications. Une phase de test a donc été lancée au sein de quelques greffes avant un éventuel déploiement à l'ensemble de la profession.

En 2019, les  
représentants du  
Conseil national ont  
participé à :

**6** auditions parlementaires,  
**42** réunions dans les  
cabinets ministériels et  
les ministères



## Réseaux sociaux une année exceptionnelle !

🐦 Twitter : 1666 followers (+1338 en 2019)

📘 Facebook : 2159 abonnés (+1985)

🌐 LinkedIn : 754 abonnés (+461)

La stratégie digitale du Conseil national s'appuie sur les communautés de trois réseaux sociaux (Twitter, Facebook et LinkedIn). La mise en place de campagnes de recrutement d'abonnés et de médiatisation ont permis aux présences digitales du CNG de franchir un cap en 2019. Conjuguées, elles ont permis aux indicateurs de performance d'exploser et, dans le même temps, d'agrandir de façon notable et structurelle l'audience qui désormais voit les publications du CNG s'afficher sur son fil d'actualité.

## Actualité sociale

Pour les dossiers relatifs à l'alternance et à la formation professionnelle, à la suite de la réforme des OPCA en 2019 et du passage aux OPCO, le ministère du Travail a tranché : la branche professionnelle des greffes des tribunaux de commerce relève de l'OPCO des Entreprises de Proximité.

L'actualité sociale a également été marquée avec l'ANGTC-PLE par l'accélération des négociations interbranches avec l'ensemble des organisations syndicales et des organisations patronales pour aboutir à la création d'une seule branche professionnelle rassemblant les branches préexistantes. Cette démarche devrait aboutir à la rédaction, dès 2020, de la **nouvelle convention collective** nationale des professions réglementées auprès des juridictions.

## Europe : Adhésion à l'EBRA



Thomas Denfer, en qualité de membre du Bureau, et Karla Aman, responsable des affaires juridiques, ont représenté la profession lors de la conférence de l'European Business Register

Association (Association européenne des registres d'entreprises) à Tallinn du 5 au 6 juin. Le CNG est désormais membre de cette association qui a été créée en février 2019 pour représenter au niveau des institutions européennes les registres des différents pays. L'adhésion permettra au CNG **d'approfondir les échanges opérationnels avec ses homologues européens** et le partage de bonnes pratiques en matière de tenue du registre du commerce et des sociétés.



## Renouvellement de la convention avec la Caisse des dépôts et consignations

Partenaires depuis 2009, le Conseil national et la Banque des Territoires, groupe Caisse des dépôts, ont décidé de poursuivre leurs relations dans le cadre d'une nouvelle convention de partenariat.

Ce partenariat s'articulera autour de quatre axes principaux :

- Faciliter et sécuriser les démarches des entreprises via les outils numériques ;
- Valoriser le statut et les missions des greffiers ;
- Sécuriser les fonds des tiers ;
- Soutenir les actions de formation de la profession.



## LE TRIBUNAL DIGITAL

# Un tribunal de commerce connecté



Dévoilé le 10 avril au tribunal de commerce de Paris, le Tribunal Digital constitue une contribution majeure à la transformation numérique dans laquelle est engagé le ministère de la Justice.

En 2007, Infogreffe, créé par les greffiers des tribunaux de commerce, avait constitué une véritable révolution au service de la sécurité juridique et des entrepreneurs. D'innovation en innovation, la plateforme propose aujourd'hui la digitalisation de tous les actes du chef d'entreprise pour tout ce qui concerne l'activité extrajudiciaire des greffiers des tribunaux de commerce (immatriculation, dépôts des comptes...). C'est un outil précieux pour faciliter les démarches des chefs d'entreprise et de leurs conseils (experts-comptables, avocats...).

### ◉ Le Tribunal Digital : une nouvelle révolution

La profession a développé depuis plusieurs années différents outils dématérialisés afin de faciliter la vie judiciaire. Tout d'abord, la mise en place du portail des juges permettant à ces derniers d'accéder aux dossiers de façon dématérialisée. En 2013, le portail des avocats (RPVA-TC) a dématérialisé les échanges entre le tribunal de commerce et les avocats. Ces deux réalisations ont contribué à l'amélioration de la justice commerciale en réduisant les délais de traitement, en simplifiant les échanges et en améliorant le suivi des affaires. Enfin, le coffre-fort « Sécurigreffe » déployé en 2016, a permis les échanges dématérialisés sécurisés entre les greffes des tribunaux de commerce, les parquets et les interlocuteurs de la juridiction sur l'ensemble du territoire national.

En 2019, le Tribunal Digital pose les bases d'une nouvelle révolution pour la juridiction commerciale.

En se connectant à la plateforme dédiée [tribunaldigital.fr](http://tribunaldigital.fr), le chef d'entreprise peut accéder en quelques clics à différentes démarches :

- Saisir le tribunal de commerce pour tout litige ;
- Suivre les différentes étapes d'une procédure judiciaire, accéder à tous les éléments du dossier, au calendrier... ;
- Bénéficier d'outils de prévention des difficultés pour son entreprise ;
- Protéger sa société ;
- Recouvrer une créance ;
- Faire valoir un autre droit (obtenir une ordonnance, proroger un délai.)

Le Tribunal Digital permet au chef d'entreprise de saisir en ligne, de manière simple et sécurisée, le tribunal compétent parmi les 134 tribunaux de commerce de métropole. Il permet ensuite à l'ensemble des acteurs (avocats, juges, etc.) d'avoir accès aux différents dossiers d'une procédure.

La justice commerciale est en France reconnue pour son efficacité : les délais de jugements y sont courts et les taux d'appels réduits. Le Tribunal Digital a donc été créé pour renforcer l'accessibilité de la justice commerciale. L'objectif est clair : inciter les entreprises à recourir à la justice commerciale pour libérer les fruits de leur activité et, *in fine*, prévenir les défaillances. Car, chaque année, des milliards d'euros sont perdus par les entreprises qui renoncent à faire valoir leurs droits, notamment en cas de retards ou de défauts de paiements.

La mise en œuvre du Tribunal Digital est le fruit des réflexions de la commission prospective du CNG et de plus de deux années de développement par les équipes du GIE Infogreffe et du Conseil national.



## Le Kbis numérique gratuit pour les chefs d'entreprise

La loi PACTE promulguée en mai 2019 a pour ambition de simplifier la vie des entreprises et de dynamiser la croissance. La profession a fait le choix de s'inscrire pleinement dans ces objectifs et de développer une série d'innovations pour faciliter la vie des chefs d'entreprise. Ainsi, les greffiers s'étaient engagés auprès du ministre de l'Economie à ce que tout chef d'entreprise puisse obtenir gratuitement en ligne son Kbis numérique.

Depuis le mois d'avril 2019, tout entrepreneur inscrit au RCS se voit délivrer une identité numérique personnelle, *MonIdenum*, en quelques clics. Cette identité numérique lui permet d'effectuer ses formalités en ligne. Elle lui permet aussi, à tout moment, d'obtenir gratuitement son Kbis numérique en ligne.





## ACTUALITÉS 2019

# infogreffe

Infogreffe est le groupement d'intérêt économique (GIE) regroupant les 141 greffes des tribunaux de commerce de France. Il diffuse l'information légale et économique des entreprises, issue des registres tenus par les greffiers des tribunaux de commerce. Depuis plus de vingt ans, Infogreffe est en constante recherche d'innovation en faveur des chefs d'entreprise et de la croissance

### ◉ Infogreffe, facilitateur des démarches des chefs d'entreprise

Les possibilités offertes par le portail d'Infogreffe ne cessent de s'étendre.

Ainsi, les loueurs en meublé non professionnels peuvent désormais accomplir en ligne leurs démarches. Les greffes des tribunaux de commerce ont en effet été missionnés par la DGFIP (direction générale des Finances publiques) pour réceptionner leurs déclarations. Le portail [infogreffe.fr](http://infogreffe.fr) permet de déclarer en ligne leurs formalités : immatriculation, modification ou radiation. Le greffe assure une vérification de la déclaration, puis la transmet au Service des impôts compétent ainsi qu'à l'INSEE.

Par ailleurs, grâce à *MonIdenum*, l'identité numérique délivrée gratuitement par les greffiers des tribunaux de commerce (voir page 15), Infogreffe met à disposition des chefs d'entreprise dans leur espace numérique l'indicateur de performance de leur entreprise.

### ◉ Infogreffe : désormais sur tout le territoire

Infogreffe est, certes, présent dans les greffes des DROM (voir pages 4-5), mais également depuis peu en Alsace-Moselle. Début 2018, seules les données des sociétés enregistrées à Strasbourg et Mulhouse étaient disponibles. Désormais, les données enregistrées dans l'ensemble des juridictions d'Alsace-Moselle sont accessibles depuis la plateforme Infogreffe. Les services de dématérialisation proposés par Infogreffe sont également à la disposition des entreprises de ces territoires et rencontrent un vif succès.

### ◉ Infogreffe, accompagnateur des chefs d'entreprise

Depuis la fin de l'année, Infogreffe, en partenariat avec Seraphin.Legal, a lancé une série de rencontres professionnelles au sein des tribunaux de commerce :

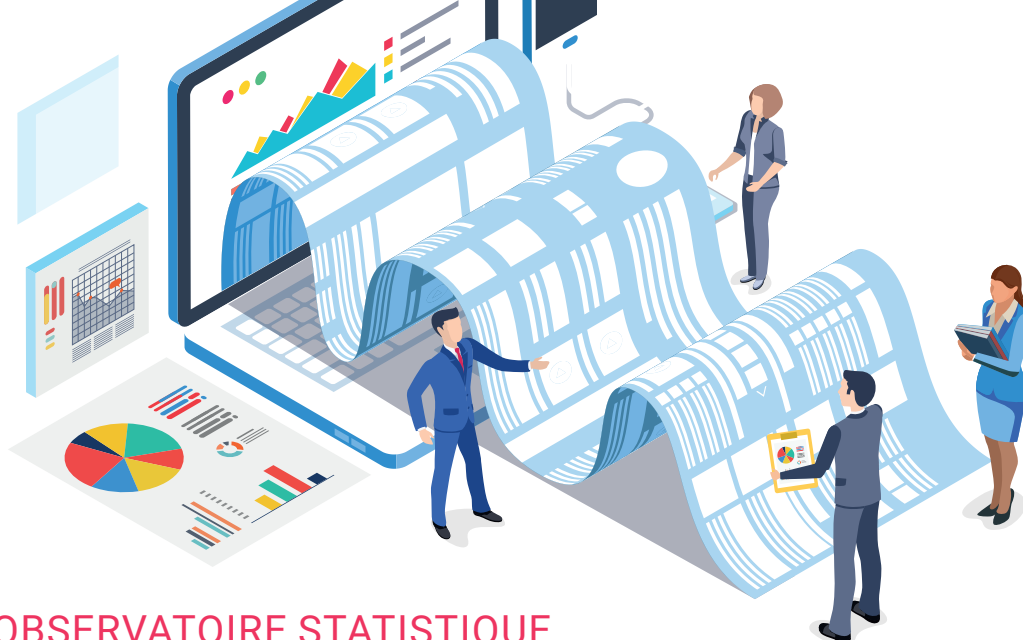


les *Law Corners* Infogreffe. Cette initiative est née du constat que les démarches juridiques et administratives représentent une part considérable de l'activité des entrepreneurs, tout particulièrement dans les phases de lancement de leur projet. Les *Law Corners* d'Infogreffe visent ainsi à aller à la rencontre des entrepreneurs dans les territoires, afin de les accompagner dans l'avènement de leur projet grâce à des solutions numériques développées par les greffiers des tribunaux de commerce et des acteurs de la Legal Tech.

Ces *Law Corners* sont des permanences juridiques enrichies : les chefs d'entreprises ou les futurs entrepreneurs peuvent venir échanger avec les greffiers des tribunaux de commerce, des juristes, des avocats et des experts de la Legal Tech. Grâce à ces entretiens individuels en face-à-face, ils découvrent des services numériques adaptés à leurs besoins, et peuvent être guidés pas-à-pas dans leurs démarches courantes : création de société et immatriculation au registre du commerce, génération de contrats sur mesure et dématérialisés, évaluation de la santé financière de leur entreprise et de ses partenaires, etc.

Les tribunaux de commerce de Bobigny, de Lille, du Havre et de Paris ont été les premiers à expérimenter ce concept innovant dans les démarches de création d'entreprise.





## OBSERVATOIRE STATISTIQUE

# Pour décrypter les tendances de l'entrepreneuriat

Le Conseil national a mis en ligne, au printemps, son Observatoire Statistique, plateforme d'accès aux données statistiques des 134 greffes de tribunaux de commerce métropolitains.

Ce lancement s'inscrit dans la volonté du Conseil national de mettre à disposition des collectivités locales et du grand public un outil accessible, fiable et exhaustif sur l'activité des agents économiques du territoire français. Les greffiers des tribunaux de commerce sont, en effet, idéalement placés pour publier les données qu'ils recueillent chaque jour dans les greffes ou par le biais du GIE Infogreffe.

### ◦ Une photographie précise et complète

Avec cet Observatoire Statistique, chacun a désormais la possibilité d'accéder à des informations actualisées sur le tissu entrepreneurial français. Entrepreneurs, économistes, chercheurs, journalistes, élus ou simples citoyens, peuvent consulter cet outil qui a vocation à devenir un véritable baromètre des évolutions du monde de l'entrepreneuriat en France.

La mise en perspective de ces statistiques sous la forme d'un « bilan national 2019 des entreprises » a été établi en partenariat avec l'institut Xerfi I+C. Ce document constitue une véritable mine d'informations puisqu'on y trouve un bilan des immatriculations ou des radiations d'entreprises pour 2019, mais également le profil des dirigeants, les secteurs d'activité les plus porteurs et ceux qui au contraire connaissent le plus de radiations ou d'ouvertures de procédures collectives.

### ◦ Des bilans départementaux

Le site de l'Observatoire Statistique du Conseil national est libre d'accès. Chacun peut se plonger dans l'analyse fine des secteurs ou des régions les plus dynamiques et se livrer à des études approfondies sur la base de filtres de recherche précis.

**Les données sont consultables sur : [statistiques.cngtc.fr](http://statistiques.cngtc.fr)**  
Et les bilans départementaux sur [statistiques.cngtc.fr/bilans/](http://statistiques.cngtc.fr/bilans/)





# Les chiffres clés 2019

Tout au long de l'année 2019, les 134 greffes des tribunaux de commerce et leurs 2 000 collaborateurs ont traité plus de 5 millions d'actes juridiques pour le compte des entreprises.

**1**

million de décisions de justice

**3**

millions de formalités

**1**

million d'inscriptions de nantissements et privilèges

Les actes juridiques

## > IMMATRICULATIONS AU RCS EN 2019

Société par actions simplifiée	131 040
Commerçant	128 939
Société civile immobilière	75 914
Société à responsabilité limitée	70 472
Société civile	9 909
<b>Total</b>	<b>436 440 (+10,9%)*</b>

## > RADIATIONS DU RCS EN 2019

Nombre de radiations	261 443 (+25,2%)*
----------------------	-------------------

## > JUGEMENTS D'OUVERTURE DE PROCÉDURES COLLECTIVES EN 2019 (répartition)

Liquidation judiciaire	48,9 %
Liquidation judiciaire simplifiée	24,8 %
Redressement judiciaire	24,5 %
Procédure de sauvegarde	1,9 %

<b>&gt; NOMBRE TOTAL D'OUVERTURES DE PROCÉDURES COLLECTIVES</b>	<b>42 076 (-4,5%)*</b>
---	------------------------

\*évolution entre 2018 et 2019

Source : Observatoire Statistique du CNG

Les chiffres clés d'Infogreffe

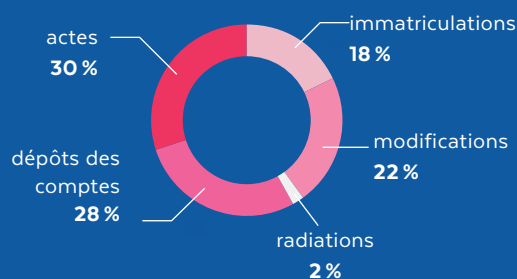
**+ de 2 millions de visiteurs uniques par mois sur le site infogreffe.fr**

**Près d'1,2 million d'actes** réalisés directement en ligne par les chefs d'entreprises ou leurs mandants

- > 217 632 immatriculations (110 257 en 2018)
- > 255 528 modifications (179 184)
- > 24 648 radiations (9 314)
- > 332 918 dépôts des comptes (229 021)
- > 353 318 actes

Source Infogreffe

## ACTES RÉALISÉS EN 2019 SUR INFOGREFFE.FR



# Et demain ?

## Les nouveaux défis pour les greffiers des tribunaux de commerce

- > La blockchain des greffes
- > L'open data des décisions de justice
- > l'essor de l'identité numérique et du Tribunal Digital



## Les greffes des tribunaux de commerce

5

millions d'actes  
juridiques pour le  
compte des entreprises  
sont traités chaque  
année par les greffiers

2000

collaborateurs

141

greffes répartis sur  
l'ensemble du territoire  
français

5,5

millions de sièges  
sociaux immatriculés  
en France

80%

des acteurs  
économiques français  
inscrits au RCS

### SITES WEB



[cngtc.fr](http://cngtc.fr)

[infogreffe.fr](http://infogreffe.fr)

[datainfogreffe.fr](http://datainfogreffe.fr)

[www.angtc-ple.fr](http://www.angtc-ple.fr)

### REJOIGNEZ NOUS SUR



**Conseil National des Greffiers  
des Tribunaux de Commerce**

29, rue Danielle Casanova  
75 001 Paris

Publication réalisée  
avec le concours de la



**infogreffe**  
Entreprendre en confiance

**Infogreffe**  
5/7 avenue de Paris  
94 307 Vincennes Cedex